

**Séance du 18 juin 2019**  
**Affaires générales**  
**Accord d'intéressement**  
**Délibération n°2019/062**

- Vu** le Code de l'urbanisme ;  
**Vu** les articles L3312-2 et suivants du Code du travail ;  
**Vu** l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;  
**Vu** le décret n°2015-979 du 31 juillet 2015 relatif aux établissements publics fonciers de l'Etat, aux établissements publics d'aménagement et à l'agence foncière et technique de la région parisienne ;  
**Vu** l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;  
**Vu** le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais approuvé par délibération n°2018/002 du conseil d'administration du 9 février 2018 ;  
**Vu** la délibération n°2014/58 du conseil d'administration du 20 novembre 2014 et la délibération n°2018/001 du conseil d'administration du 9 février 2018 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 et de son actualisation ;  
**Vu** la délibération n°2018/066 du conseil d'administration du 3 décembre 2018 approuvant le budget pour l'année 2019 ;  
**Vu** la délibération n°2019/061 du conseil d'administration du 18 juin 2019 approuvant l'accord d'intéressement pour les exercices 2019 à 2021 ;  
**Vu** les échanges avec la délégation unique du personnel en vue de la préparation de la consultation en date du 24 juin 2019 relative à l'accord d'intéressement pour les exercices 2019 à 2021 ;  
**Vu** la saisine de la commission interministérielle d'audit salarial du secteur public en date du 28 mai 2019 et l'avis rendu le 11 juin 2019 ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier,**  
**sur proposition du président,**

- **Approuve** les objectifs selon le tableau suivant permettant de calculer le montant de l'intéressement pour l'exercice 2019 :

<b>K1- Atteinte des objectifs budgétaires</b>	
Acquisition	40 521 475,00 €
Gestion	9 180 000,00 €
Travaux	25 993 704,00 €
Etudes	628 713,34 €
Cessions (brutes)	51 004 002,57 €
Subventions liées aux opérations de travaux cédées dans l'année	0,00 €
Produits liés aux travaux	320 520,00 €
Refacturation des études	312 693,75 €
<b>Objectif</b>	<b>127 327 894,91 €</b>
<b>K2- Volume d'activité</b>	
Nombre de conventions signées objectif	50
Nombre d'actes d'acquisitions signés objectif	300
Nombre d'actes de cessions signés objectif	60
Nombre d'opérations de travaux engagées dans l'année objectif N	30
<b>K3- Maîtrise des dépenses de fonctionnement</b>	
<b>Objectif</b>	Voir contenu de l'accord
<b>K4- Qualité : respect des délais de conventions</b>	
Nombre de conventions (tous types hors convention cadre post actualisation PPI 2015-2019) devant être clôturées dans l'année	27

**La directrice générale**

**Le président  
du conseil d'administration**

Loranne BAILLY



Salvatore CASTIGLIONE

